



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.155/2
22 février 1999

FRANÇAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Deuxième Réunion du Comité Directeur de la
Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD)

Tunis, 8-9 mars, 1999

**Rapport du Secrétariat pour la deuxième réunion du Comité directeur
de la Commission méditerranéenne du développement durable**

Introduction:

Lors de leur quatrième réunion tenue à Monaco du 20 au 22 octobre 1998, les membres de la Commission méditerranéenne du développement durable ont décidé de convoquer une réunion de son Comité directeur afin d'examiner avant tout les questions se rapportant:

1. à sa méthode de travail et au suivi des recommandations; et
2. à de nouveaux thèmes avec leurs critères de sélection.

Si possible, et dans la mesure du temps disponible, le Secrétariat propose d'échanger des vues sur:

3. la préparation du "Bilan stratégique pour l'an 2000", qui est prévu par le mandat de la CMDD; et
4. la coopération avec la Commission des Nations Unies et les commissions nationales du développement durable.

En plus des importantes questions ci-dessus, les membres du Comité directeur examineront:

6. les activités thématiques intersessions ainsi qu'un calendrier des réunions de leurs groupes de travail respectifs; et enfin,
7. un ordre du jour provisoire de la cinquième réunion de la CMDD.

À toutes fins utiles, le Secrétariat a établi une note de synthèse (UNEP(OCA)/MED WG.155/Inf.1) récapitulant les principales questions, décisions et tâches découlant du rapport de la quatrième réunion de la CMDD.

Afin de tirer le meilleur parti du temps disponible (un jour et demi), un rapport ne sera pas adopté à l'issue de la réunion, comme il est d'usage lors des réunions du Bureau des Parties contractantes. Toutefois, un relevé de recommandations et de décisions sera revu et adopté alors que le rapport de la réunion sera établi aussitôt après la réunion et adressé aux membres du Comité directeur, dans la semaine suivante au plus tard, pour examen.

I. Méthode de travail et suivi des recommandations (Point 3 de l'ordre du jour)

S'inspirant de la méthode de travail de la CDD/ONU (gestionnaires de tâches et activités intersessions), mais adaptée à notre contexte méditerranéen du PAM (composition spécifique de la Commission, thèmes prioritaires, centres d'appui), la **méthode de travail adoptée** depuis la création de la CMDD est **plutôt satisfaisante**. Un **travail substantiel et sérieux** reposant sur une **approche participative** très large a été entrepris, notamment dans le cadre des activités des groupes de travail thématiques.

Cependant, certaines **améliorations** s'imposent en vue de **redynamiser la CMDD** et de **renforcer** son impact. À cet égard, les **débats** menés lors des réunions de la CMDD **manquent** généralement **de cohérence**, sans doute parce qu'ils portent sur un **trop grand nombre de sujets** dans un délai **trop court** (deux jours). De ce fait, il est arrivé que la Commission **ne fasse qu'effleurer** des questions importantes, **sans aboutir à des recommandations et à un programme d'actions d'un contenu suffisamment concret**, bien souvent faute d'une **dimension opérationnelle claire**.

Par ailleurs, les débats et les recommandations qui en résultent ne s'accompagnent généralement pas d'autres initiatives, faiblesse encore aggravée par la mise en oeuvre **d'un processus de mise en oeuvre et de suivi mal défini**, sans que ne soient spécifiées de responsabilités correspondantes. Dans ces conditions, les recommandations courent un **risque élevé** de devenir lettre morte, compte tenu surtout de la visibilité et de l'appui politique et médiatique plutôt faibles dont bénéficient les activités de la CMDD, sans compter les **crédits limités** qui leur sont spécifiquement alloués.

Pour obtenir une meilleure prise en compte des recommandations par les acteurs concernés et susciter leur mise en oeuvre effective, il serait nécessaire **de revoir et de valoriser la présentation des recommandations en les reliant aux divers acteurs**, ce qui appelle une analyse des modalités qui permettraient de **passer d'activités et résultats essentiellement d'évaluation à des recommandations plus pragmatiques** spécifiant, des **actions par catégorie d'acteurs** et, s'il ya lieu, posant des **jalons**.

À cette fin, le **Secrétariat devrait revenir sur les recommandations** proposées par les groupes de travail **pour les traduire en mesures plus opérationnelles et pratiques** que suivraient et mettraient en oeuvre, selon le cas, les Parties contractantes, les autorités locales, les acteurs socio-économiques, les ONG, les OIG et autres partenaires, et/ou le PAM. Le **Secrétariat devrait**, en ce qui concerne les recommandations thématiques des groupes de travail, **soumettre aux membres de la CMDD, puis aux Parties contractantes, un ensemble de recommandations pratiques, stipulant notamment des engagements, assorties de repères, adressées aux divers acteurs précités**. Pour permettre de présenter un pareil ensemble de recommandations revues et adaptées, les groupes de travail devraient soumettre leurs résultats deux mois avant chaque réunion de la CMDD au plus tard.

Une **approche plus systématique** nécessiterait, une fois qu'un thème nouveau a été adopté et que les gestionnaires de tâches et les centres d'appui ont été identifiés:

- ! un **mandat** clair et détaillé;
- ! une **organisation des activités** bien spécifiée, avec les types de réunions de travail nécessaires et les résultats escomptés;
- ! l'association de **partenaires** compétents et utiles, en plus des membres de la CMDD; ?une **période de travail** répondant bien au thème traité et au calendrier d'activités;
- ! une stratégie **de collecte de fonds** adoptée sans délai.

Cependant, quels que soient la qualité et les détails des recommandations, elles ne peuvent guère être prises en compte et mises en oeuvre sans une **stratégie d'information et de communication adéquate**. Cette remarque est valable pour la CMDD et toutes ses activités, lesquelles gagneront énormément en dynamisme et en soutien si elles sont mieux et plus largement diffusées auprès des acteurs et partenaires. Par conséquent, et en rapport étroit avec la Stratégie du PAM en matière d'information actuellement en cours d'élaboration, **des fiches d'information succinctes** devraient être établies et des **moyens de communication adéquats** identifiés et utilisés.

Une fois les recommandations rédigées, agréées et adoptées par les membres de la CMDD, et ensuite par les Parties contractantes, les activités du groupe de travail et de ses gestionnaires de tâches sont terminées et les Parties contractantes et autres acteurs concernés sont censés prendre en compte lesdites recommandations, les intégrer dans leurs stratégies respectives et les mettre en oeuvre. À l'évidence, il n'incombe qu'à eux seuls d'arrêter les modalités de la mise en oeuvre, mais **il leur incombe aussi de faire rapport, à des intervalles réguliers, sur cette mise en oeuvre**, sur les résultats obtenus et les obstacles rencontrés, **en s'attachant aux cas de réussite** ("*success stories*") qui peuvent servir d'exemples à d'autres partenaires.

Toutefois, et sans empiéter sur les responsabilités des Parties contractantes et d'autres partenaires lors de la mise en oeuvre des recommandations, **le Secrétariat** du PAM peut **les inciter et les aider** tout au long du **processus de mise en oeuvre et de suivi**. À cet égard, et en gardant à l'esprit que, dorénavant, les recommandations feront l'objet, s'il y a lieu, d'une élaboration plus poussée en fonction des différents acteurs concernés, le PAM accordera toute la considération voulue à ces recommandations:

- ! **en les utilisant comme cadre et lignes directrices** pour le programme d'activités;
- ! **en les intégrant dans les programmes d'activités de l'Unité MED et des CAR**;
- ! **en diffusant** largement les **résultats** des activités de la CMDD;
- ! en recherchant les **modalités d'une bonne mise en oeuvre** et en octroyant, dans toute la mesure du possible, une **assistance adéquate**;
- ! en procurant des **incitations à la mise en oeuvre** par le biais de la **sensibilisation** et de sessions de **formation**, de **compétences techniques** appropriées, de **fonds d'amorçage et d'appui**, etc.

Deux ans au moins après l'adoption des recommandations, un **système d'établissement des rapports** devrait être instauré. Mais, pour éviter d'accabler les points focaux du PAM et autres responsables concernés de questionnaires fastidieux, le **Secrétariat** s'emploiera d'abord à **recueillir et analyser les informations voulues** à partir de **rapports** nationaux pertinents tels que ceux qui sont soumis à la CDD/ONU ou établis dans le cadre de plans d'action pour l'environnement et de stratégies de développement durable. Seront également pris en compte d'autres rapports disponibles et accessibles auprès d'autres membres et partenaires de la CMDD, à commencer par les OIG. **Si nécessaire, de brefs questionnaires** seront alors préparés pour recueillir des renseignements complémentaires.

Les activités du PAM, des membres et partenaires de la CMDD portant sur des recommandations thématiques constitueront la base du rapport d'avancement et de suivi qu'établira le Secrétariat et qui sera soumis aux réunions de la CMDD et des Parties contractantes. Ces rapports devraient rendre compte de tous les progrès et résultats de la mise en oeuvre, en centrant sur les réussites.

II. Thèmes nouveaux et leurs critères de sélection (Point 4 de l'ordre du jour)

Sur les huit thèmes retenus lors de la première réunion de la CMDD (décembre 1996), deux ont été menés à bonne fin en octobre 1997 ("gestion de la demande en eau" et "gestion durable des régions côtières"), deux autres le seront en juillet 1999 ("indicateurs de développement durable" et "tourisme"); le sort du thème "Information, sensibilisation et participation" dépendra des avancées et de la décision de la cinquième réunion de la CMDD, tandis que les groupes de travail "**libre-échange**" et "**industrie**" poursuivront leurs activités **jusqu'aux** réunions de la CMDD et des Parties contractantes en **2001**. Le huitième thème, qui portait au départ sur le "développement urbain/rural", sera poursuivi jusqu'**en 2001**, mais en s'attachant essentiellement aux **questions urbaines**, alors que l'intérêt à accorder aux questions rurales dans le cadre d'un groupe de travail distinct devrait être réévalué lors de la prochaine réunion de la CMDD, de même que pour tout nouveau thème.

En fonction du **niveau des connaissances déjà accumulées** sur un thème donné, les activités de la CMDD qui s'y rapportent pourraient couvrir une **période de deux à quatre ans**. De plus, certains thèmes pourraient sans doute être mieux et convenablement traités par un **groupe restreint d'experts qualifiés**, en coopération directe avec le Secrétariat, et sur un délai plus court (six à douze mois), et pas nécessairement par un groupe de travail classique avec des gestionnaires de tâches.

Lors de la dernière réunion de la CMDD, deux nouveaux thèmes ont été brièvement présentés: "îles et développement durable" (avec quelques éléments de base) et "Stratégie méditerranéenne en matière de biodiversité" (brève note rédigée pendant la réunion).

D'autres thèmes ont été avancés: "perspectives nouvelles de financement d'initiatives de conservation", "effet de serre", "énergie", et "conservation des sols". Toutefois, aucun d'eux n'a fait l'objet d'une discussion.

Lorsque l'on confronte le PAM - Phase II et ses activités prioritaires avec ses principaux programmes partenaires en Méditerranée comme le SMAP/CE, le METAP, le CEDARE et les réseaux d'ONG, il ressort que les **thèmes** suivants pourraient **présenter un grand intérêt pour le programme de la CMDD au cours des trois prochaines périodes biennales, autrement dit jusqu'en 2005**: agriculture et politiques agricoles; utilisation des sols, érosion des sols et désertification; énergie; transports; patrimoine et paysages; ressources marines et pêches; gestion des déchets et modes de consommation; santé et environnement; éducation, emploi et environnement; gouvernance et capacité de gestion du développement durable.

En vue de **garantir** une **préparation** avisée et **satisfaisante**, d'identifier et d'**associer** des **partenaires** concernés et dynamiques, et surtout de **réunir** les **fonds complémentaires indispensables** en temps utile, il serait préférable de **convenir**, dès que possible, d'une **liste indicative de thèmes** dont se saisirait la CMDD **au cours des prochaines périodes biennales**, ce qui inciterait et encouragerait les Centres et programmes du PAM tout comme les partenaires à envisager bien à l'avance et à amorcer/intensifier la collecte et l'analyse des informations pertinentes.

Pour **sélectionner les nouveaux thèmes** que la CMDD abordera, **décider ensuite du délai à assigner** aux groupes de travail correspondants et **retenir des organismes responsables, deux ensembles respectifs de critères** sont proposés (voir tableau ci-après, qui doit être revu et plus tard complété pour la sélection des thèmes à l'occasion de la 5eme réunion de la CMDD):

- primo,
 - ! question **prioritaire de MED 21 et du MAP II**;
 - ! question **prioritaire** pour des **partenaires méditerranéens** tels que: SMAP, METAP et autres partenaires internationaux actifs dans la région;
 - ! question **prioritaire** figurant dans la plupart des **programmes nationaux d'action pour l'environnement, des Agendas 21 nationaux/locaux**, etc;
 - ! **enjeu** majeur pour la Méditerranée avec de gros **risques** à long terme et l'éventualité de ruptures;
 - ! **valeur ajoutée** attendue de la CMDD;
 - ! **dimension "développement durable"**;
 - ! rapport avec le programme d'activités de la **CDD/ONU**;
 - ! rapport avec le programme d'activités du **PNUE**;
- secundo,
 - ! **capacité/compétence technique au sein du PAM** pour le traitement du thème;
 - ! niveau de **connaissances** déjà accumulées/accessibles;
 - ! **partenaires potentiels** pas seulement en qualité d'observateurs mais aussi comme **"centres d'appui"** ou même comme **"gestionnaires de tâches"** éventuels;
 - ! possibilités de partage des coûts et **perspectives de financement**.

Il est manifeste que le PAM et la capacité opérationnelle de son Secrétariat devraient être prises en compte, même dans le cas où un thème est traité par une organisation partenaire; à cet égard, il convient de noter qu'au moins trois thèmes seront poursuivis tout au long de la période biennale 2000-2001, avec en outre le "Bilan stratégique pour l'an 2000" prévu par le mandat de la CMDD (vu l'importance qu'elle revêt comme premier bilan de MED 21 et de la CMDD, cette activité fait l'objet de la section suivante).

III. Bilan stratégique pour l'an 2000 (Point 5 de l'ordre du jour)

Aux termes de son mandat, la CMDD doit "entreprendre un bilan stratégique sur quatre ans et une évaluation de la mise en oeuvre par les Parties contractantes du programme Action MED 21, des décisions des réunions des Parties contractantes et des actions menées par celles-ci en matière de développement durable de la région méditerranéenne, et proposer à ce sujet des recommandations pertinentes;

le premier bilan stratégique devrait être entrepris pour l'an 2000 (avec une participation ministérielle), dans le but de se forger une vue d'ensemble intégrée de la mise en oeuvre d'Action MED 21, d'examiner les questions de politique générale qui se posent et de communiquer l'élan politique voulu" (UNEP(OCA)/MED WG. 140/Inf.4 page 8, g).

A cette fin, le Secrétariat va préparer et **soumettre à la prochaine réunion de la CMDD un mandat** concernant un bilan stratégique aussi important. Compte tenu des dates de la prochaine réunion des Parties contractantes, ce **premier bilan stratégique** sera entrepris **pour l'année 2001**, après qu'un projet ait été présenté et débattu **à la sixième réunion de la CMDD**, prévue vers juillet 2000.

Pour la préparation du mandat détaillé, lequel spécifiera l'organisation du travail et la sélection des personnes/partenaires chargés de l'effectuer, avec leurs attributions respectives, il est proposé d'adopter la méthode ci-après. Étant donné que ni le PAM ni la CMDD n'ont cherché, dans l'accomplissement de leur mission, à se référer systématiquement aux chapitres d'Action 21 mais plutôt à privilégier certaines questions prioritaires, le bilan stratégique **fera la distinction entre:**

- ! **les sujets MED 21 couverts par le PAM et la CMDD;**
- ! **les autres sujets MED 21 couverts par la CDD/ONU, le METAP et d'autres partenaires;**
- ! **d'autres sujets MED 21.**

En corrélation avec les catégories de sujets ci-dessus, ce **bilan stratégique pourrait comporter:**

1. **une synthèse de recommandations MED 21** et enjeux connexes;
2. la **situation** prévalant dans ce domaine en Méditerranée, en se fondant sur une analyse:
 - ! de rapports nationaux à la CDD/ONU;
 - ! de plans d'action et Agendas 21 nationaux;
 - ! d'Agendas 21 locaux;
 - ! de cas de réussite;
3. le recensement des **lacunes** (information et actions);
4. un programme d'**actions** de suivi, avec les modalités nécessaires.

Sous la coordination du Secrétariat, le bilan stratégique pour l'an 2000 serait entrepris, conformément à un mandat dont la prochaine réunion de la CMDD sera invitée à convenir,

- ! soit par une équipe de 3 experts (Nord, Sud et grands groupes)
- ! soit par une équipe d'experts au nom de membres de la CMDD;
- ! soit par l'Unité MED et les CAR avec certains experts ad hoc.

Il conviendrait en tout cas de tenir deux réunions d'étude. Pour réunir les fonds nécessaires en vue de compléter les crédits d'amorçage du PAM, le **mandat** pour le bilan stratégique **pourrait servir de base à un projet de collecte de fonds** qui serait soumis à la CE et/ou à d'autres partenaires de financement potentiels.

IV. Coopération avec les Nations Unies et les CDD nationales (Point 6 de l'ordre du jour)

Passerelle entre les niveaux national et mondial, la CMDD constitue un cas régional unique. L'importance du rôle de cette instance régionale a été reconnue au 20e Conseil d'administration du PNUE qui s'est tenu récemment et a recommandé la mise en place de commissions analogues dans d'autres mers régionales.

Cependant, il n'est pas encore possible de préciser **de quelle manière et sous quelle forme la CMDD coopèrera avec la CDD/ONU** et pourra communiquer son expérience régionale. Cela dit, des représentants de la DESA/ONU et de la CDD/ONU ont déjà pris part à des ateliers et à la quatrième réunion de la CMDD, faisant expressément part de l'intérêt qu'ils témoignaient à l'égard de nos activités et de nos propositions, comme celle visant à organiser un important **atelier méditerranéen conjoint sur les stratégies nationales de développement durable**.

Comme il a été évoqué à la quatrième réunion de la CMDD, et vu la diversité des questions prioritaires en Méditerranée, avec dans certains cas des moyens humains, techniques et financiers limités, il conviendrait, pour le choix et la réalisation des activités de la CMDD, d'envisager la possibilité de confier à une **Institution des Nations Unies** ou à sa composante régionale **la fonction de "co-centre d'appui", voire même de "co-gestionnaire de tâches"** .

Par ailleurs, le **Secrétariat**, de concert avec les gestionnaires de tâches ou centres d'appui concernés, devrait **informer** et, dans toute la mesure du possible, **associer le point focal de la CDD/ONU** compétent pour le thème traité, ce qui améliorerait la communication et renforcerait l'intérêt porté au cas régional méditerranéen.

Cependant, il faut y insister, **une stratégie d'information et de communication adéquate jouera un rôle clé dans le renforcement de la coopération** avec des organisations des Nations Unies de même qu'avec des CDD nationales ou d'autres institutions nationales compétentes.

Étant donné qu'un nouveau directeur a été récemment nommé à la tête de la **CDD/ONU**, le Secrétariat reprendra les discussions sur la coopération et les perspectives d'activités conjointes (ateliers, comme celui mentionné plus haut, mais aussi réalisation en commun d'essais d'indicateurs dans certains pays, comme ceux que le CAR/Plan Bleu, de concert avec l'Institut de l'environnement français, a organisé pour la Tunisie ou est en train de préparer pour le Maroc). Lors des réunions intersessions de la CDD/ONU il sera concrètement discuté **des mesures concrètes liées aux modalités d'organisation d'activités/réunions conjointes**, et aussi d'une **participation dynamique à d'importantes réunions respectives**. À cet égard, il semble que, pour la participation du Secrétariat de la CMDD, la meilleure solution consisterait à obtenir l'accréditation pour un siège spécial d'observateur PAM/PNUE, lequel devrait travailler en très étroite coopération avec des experts PNUE compétents. Dans ce cas, le niveau régional et l'expérience qui s'y rapporte seraient mieux mis en valeur que dans le cas d'une participation comme membre de la délégation PNUE.

Mais le Secrétariat de la CMDD devrait également veiller à nouer des **liens de coopération avec les CDD nationales** et d'autres institutions nationales compétentes:

- ! **en les informant** régulièrement des activités et résultats de la CMDD;
- ! **en encourageant l'échange d'informations et la coopération** entre ces institutions/programmes;
- ! **en les associant**, dans toute la mesure du possible, aux activités de la CMDD;

Il est manifeste qu'il ne faut pas négliger le niveau sous-régional, surtout quand on songe au **rôle déterminant joué par les autorités et les acteurs locaux** dans la promotion du développement durable. Les Agendas 21 locaux se multiplient, tout comme **d'intéressantes actions menées avec succès à ce niveau**. A cet effet, le **Secrétariat** pourrait **recueillir et analyser des informations** se rapportant aux expériences **nationales et locales de développement durable**, **identifier les lacunes et les besoins** de même que les voies et moyens de promouvoir **la diffusion des informations pertinentes, de renforcer l'échange de renseignements et de données d'expérience** entre les cas nationaux et locaux, et **d'inciter à la réalisation d'expériences similaires** dans d'autres sous-régions et pays.

V. **Activités thématiques intersessions et calendrier des réunions (Point 7 de l'ordre du jour)**

Ainsi que l'ont demandé des membres de la CMDD à sa dernière réunion, un calendrier provisoire des réunions des groupes de travail et autres réunions intéressant la CMDD et le PAM en 1999, figure à l'annexe II, juste après un tableau révisé des groupes de travail thématiques (annexe I).

Les résultats attendus de chaque groupe thématique sont résumés dans le document UNEP(OCA)/MED WG.155 /Inf.1. De plus amples renseignements sur l'organisation et l'état d'avancement des activités concernées seront fournies au cours de la réunion.

VI. **Ordre du jour provisoire de la cinquième réunion de la CMDD (Point 8 de l'ordre du jour)**

Comme elle l'avait fait à la réunion de Monaco, la Ville de Rome a récemment confirmé son offre d'accueillir la cinquième réunion de la CMDD et d'en assumer les coûts, comme il est d'usage, pour les dates du 1^{er} au 3 juillet 1999.

Le Secrétariat est en concertation permanente avec les représentants habilités de la Ville de Rome en vue d'une bonne organisation. Les dispositions d'ordre pratique seront examinées et convenues prochainement à Rome dans le cadre d'un mémorandum d'accord spécifiant les obligations et responsabilités respectives.

Une proposition d'ordre du jour de la cinquième réunion de la CMDD figure à l'annexe III.

TABLEAU
GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES

Thèmes	Gestionnaires de tâches	Membres du groupe	Appui du PAM *
<i>Court terme (sur une période d'environ un an)</i>			
- Gestion durable des zones côtières (Terminé)	Maroc et MEDCITIES	CREE, Communauté européenne, Grèce, Ville de Rome, Espagne, EcoMediterrania, Monaco, WWF, Italie, EOAEN, Chypre, France, Tunisie, MIO-ESCDE, Egypte, Malte, Albanie, Liban, Algérie, FIS	CAR/Plan Bleu, CAR/Programme d'actions prioritaires, CAR/Téledétection en matière d'environnement et CAR/Aires spécialement protégées
- Gestion de la demande en eau (Terminé)	Tunisie et Maroc	Libye, WWF, APNEK, Communauté européenne, Egypte, Italie, France, CEFIC, MIO-ECSDE, Malte, Espagne, EcoMediterrania, CEDARE, Chypre, Israel, Algérie, Turquie, Bosnie& Herzegovine	CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires
<i>Moyen terme (jusqu'à la réunion de 1999 des Parties contractantes et au delà)</i>			
- Indicateurs du développement durable (A terminer en 1999)	France et Tunisie	Communauté européenne, Maroc, Ecomediterrania, Grèce, Israël, Espagne, Slovenie, Turquie, Liban, Algérie, Municipalité de Silifke	CAR/Plan Bleu
- Tourisme durable (A terminer en 1999)	Espagne, Egypte et EOAEN	Malte, Monaco, Chypre, Communauté européenne, Grèce, EcoMediterrania, WWF, MIO-ECSDE, France, Croatie, ASCAME, Slovenie, Libye, Turquie, Liban	CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires
- Information, sensibilisation et participation	MIO-ECSDE et CREE	Communauté européenne, Maroc, MEDCITIES, Ecomediterrania, France, Egypte, WWF, APNEK, Croatie, Albanie, Algérie, Libye, Liban	Unité de coordination du PAM
- Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen (évaluation stratégique d'impact) (A terminer en 2001)	Liban	Tunisie, France, Communauté européenne, APNEK, Maroc, MIO-ECSDE, Algérie, ASCAME, FIS, Bosnie & Hrzegovine, WWF	CAR/Plan Bleu et Unité de coordination du PAM
- Industrie et développement durable (aspects culturels, économiques, techniques et financiers de l'élimination progressive de la pollution d'origine tellurique) (A terminer en 2001)	Italie, Algérie, FID	WWF, Israël, EOAEN, ASCAME, CEFIC, Espagne, Communauté européenne, Turquie, Tunisie, RME	MEDPOL, CAR/Production propre
- Gestion du développement urbain (A terminer en 2001)	Egypte, MEDCITIES Turkey	FEI, MIO-ECSDE, Espagne, Maroc, France, Malte Bosnie-Herzégovine, Algérie, CEDARE, CE, Slovenie, Chypre, RME	CAR/Programme d'actions prioritaires et CAR/Plan Bleu

* L'Unité de coordination et les Centres d'activités régionales apporteront, chacun selon ses compétences, l'appui nécessaire aux différents groupes de travail.

**Provisional Agenda of Meetings in the MCSD framework or of interest
for MAP and MCSD 1999**

Item and organisers	Dates and venue	Concerned persons/bodies
Euro-Mediterranean Conference on Sustainable Cities. World Federation of United Cities and the Municipality of Seville.	21-23 January Seville	MEDU/PAP/BP MCSD members
High level policy dialogue: "Trade Policy and Sustainability the Regional Approach". ICTSD	1-2 February Geneva	MEDU/BP
20 th Session of UNEP Governing Council. UNEP	1-5 February Nairobi	MAP/CP
Group of Experts meeting MCSD Free Trade and Environment	3 February Geneva	BP/MEDU
UN - CSD Ad-Hoc Intersessional Working Groups (22-27 February - Tourism and Consumption Patterns 1-5 March Oceans and SIDS) UN-CSD Secretariat	22 Febr. - 5 March New York	MCSD members MAP/MED Unit
MCSD Steering Committee MAP- Med Unit/ MCSD Secretariat	Tunis 8-9 March	Committee members MAP/MED Unit
UN - CSD - 7 - 19-21/4 - Tourism 21-23/4 - High level Segment 26/4 - National presentations 27-30/4 - Drafting groups. UN-CSD Secretariat	19-30 April New York	MCSD members MAP/MED Unit
Bureau of the Contracting Parties MAP-Med Unit	29-30 April Athens (tentative)	Bureau members MAP/MED Unit
5 th MCSD MAP-Med Unit/MCSD Secretariat	1-3 July Rome	MCSD members MAP/Others
MAP National Focal Points MAP-Med Unit	6-9 September Athens	CP/MAP/Others
11th Ordinary Meeting of the Contracting Parties MAP-Med Unit	27-30 October Malta	CP/MAP/Others

Subject	Dates and venue	Responsible persons/bodies
<u>MCS D Intersessional Working Groups</u>		
Management of Urban Development	Experts meeting , 26-27 April 1999 Split	Egypt-Med Cities-Turkey- PAP-BP-ERS
Sustainable Development Indicators	Workshop, 10 -11May 1999, Sophia Antipolis	France-Tunisia-BP
Information, Awareness and Participation	Working Group, 24-25 May 1999, Athens	MIO-ECSDE - CREE - Med Unit
Tourism and Sustainable Development,	Working Group, 27-28 May 1999, Split	Spain-EOAEN-Egypt-BP-PAP
Free Trade and Environment	Working Group, 4-5 June 1999 Barcelona	Lebanon-BP-Med Unit-ASCAME
Industry and Sustainable Development	Working Group April/May 1999 Masa Carrara (tentative)	Italy-Algeria-FID-MED POL-CP
National Sustainable Development Strategies in the Mediterranean Region	Workshop, end 1999 early 2000	UN-CSD and MCS D Secretariats.

Annex III

Cinquième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable **Rome, 1er-3 juillet 1999**

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Élection du Comité directeur de la Commission
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
5. Rapport d'avancement du Secrétariat
6. Rapports d'activité des gestionnaires de tâches
 - 6.1. Indicateurs de développement durable: examen et adoption de la liste d'indicateurs et recommandations proposées (par niveau géographique et catégorie d'acteur)
 - 6.2. Tourisme et développement durable: examen et adoption des recommandations proposées (par niveau géographique et catégorie d'acteurs)
 - 6.3. Information, sensibilisation et participation: programme d'action et recommandations proposées
 - 6.4. Libre-échange et environnement: principales questions et programme de travail
 - 6.5. Industrie et développement durable: questions, méthode et programme de travail
 - 6.6. Gestion du développement urbain: mandat et organisation du travail
7. Méthode de travail et suivi des recommandations
8. Nouveaux thèmes et leurs critères de sélection
9. Coopération et collecte de fonds
10. Sixième réunion de la CMDD
11. Questions diverses
12. Adoption du rapport de la réunion
13. Clôture de la réunion.